



Règlement

Enduro des Millevaches

28-29 mars 2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I- L'Enduro des Millevaches	3
II- La course	3
III- Inscriptions	4
IV- Catégories	4
V- Parcours	5
VI- Matériels et Obligations	5
VII- Assurance	6
VIII- Remboursement / Annulation / Transfert dossard	6
IX- Assistance	7
X- Classement	7
XI- Réclamations	8
XII- Trophée du terreau	8

I- L'Enduro des Millevaches

L'Enduro des Millevaches est une compétition de VTT enduro. L'objectif est de proposer aux participants un parcours alliant technique et physique, ce parcours aura des sections chronométrées dites « spéciales », à majorité de sections descendantes et des parties de pédalage et des sections dites « liaisons » non chronométrées à profile montantes pour rallier les spéciales.

Les VAE sont autorisés et concourent dans un classement spécifique à leur catégorie.

Un format non chronométré sera proposé pour s'initier à la discipline : R'Enduro.

Il revient à chacun d'évaluer son niveau en fonction de la difficulté des pistes et chaque participant s'engage à rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de ses possibilités et de sa forme physique.

Pour cette deuxième édition de l'Enduro des Millevaches, l'organisation limite le nombre de places à 300 pour l'Enduro et à 50 pour la R'Enduro.

II- La course

L'Enduro des Millevaches se déroulera le samedi 28 et dimanche 29 mars 2026 à Croze (département de la Creuse).

Pour cette deuxième édition 2026, la course se déroulera sur 2 jours, avec un total de 11 spéciales à vue (sans reconnaissance préalable), représentant environ 30 km et 1000 m de dénivelé positif par jour.

L'épreuve est proposée en format chronométré ou non et est ouverte aux VTT musculaires et à assistance électrique (VAE).

Les **reconnaisances sont strictement interdites**. Si un concurrent est aperçu sur les spéciales de la compétition dans les 7 jours précédant la course, il sera disqualifié.

Voici le programme prévisionnel :

Samedi 28 mars :

- 7h30 à 9h45 : Retrait des plaques et inscription sur place à la mairie de Croze. Inscription sur place uniquement possible pour le format R'Enduro.
- 9h45 à 10h00 : Briefing de course.
- 10h00 : Départ des pilotes du village. Départ des spéciales libre. "Tchou-tchou" autorisé.

Dimanche 29 mars :

- 7h30 à 8h15 : Inscription et retrait des plaques pour le format R'Enduro à la mairie de Croze.
- 8h15 à 8h30 : Briefing de course.
- 8h30 : Départ des pilotes du village. Départ des spéciales dans l'ordre inverse du classement du samedi. "Tchou-tchou" non autorisé.
- 15h30 : Podium.

Les participants du format R'Enduro partiront après le dernier pilote chronométré sur chacune des spéciales.

III- Inscriptions

L'ouverture des inscriptions se fera le samedi 3 janvier 2026 à 18h sur la plateforme en ligne "Njuko" pour le format chronométré et non chronométré.

Seul le format R'Enduro pourra bénéficier d'une inscription sur place le samedi ou dimanche matin de la course, dans la limite des places restantes, règlement de l'inscription en espèces uniquement. La licence ou le certificat n'est pas demandé pour les participants de la R'Enduro.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents au dossier incomplet. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

Une fois le nombre maximum de participants atteint, une liste d'attente sera automatiquement ouverte sur la même plateforme d'inscription.

Prix des inscriptions :

- Enduro (chronométrée) : 70€* pour 2 jours de course
- R'Enduro (non chronométrée) : 40€* pour 2 jours de course et 20€* pour 1 jour de course

*Hors frais de la plateforme d'inscription

Certificat médical :

Les participants aux courses chronométrées devront fournir une copie de leur licence VTT valide ou à défaut un certificat médical original **tamponné de moins de 1 an (le jour de la course), de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition.**

Les licences autorisées sont les licences FFC, FFtri, Ufolep ou FSGT comportant la mention compétition autorisée.

L'organisation couvre les participants uniquement dans le cadre de la course et non en cas de conduite ou pratique dangereuse.

IV- Catégories

L'année de naissance uniquement, est prise en compte pour l'affectation des pilotes dans les catégories. Pour constituer une catégorie, il faudra au minimum 5 coureurs pour constituer celle-ci. Si le nombre de coureurs est insuffisant, ils seront classés dans la catégorie d'âge suivante.

L'âge minimum de participation est de 15 ans (né avant le 28 mars 2011).

Les concurrents mineurs devront obligatoirement fournir une autorisation parentale signée, dans l'encart prévu à cet effet dans l'inscription en ligne sur la plateforme "Njuko". En accordant ce droit, les responsables légaux consentent à ce que leur enfant évolue librement sur le tracé de la course.

Les catégories (Femmes et Hommes) sont :

- U16 : 15 à 16 ans (2011-2010)
- U19 : 17 à 19 ans (2009-2007)
- Elite : 20 à 39 ans (2006-1987)
- Master : 40 ans et + (1986 et +)
- VAE : 15 ans et + (2011 et +)

V- Parcours

Le parcours est matérialisé par de la rubalise, des flèches, et des panneaux directionnels. Les points dangereux, et technique seront surveillés par des signaleurs et seront signalés et protégés. Les départs seront matérialisés par des panneaux « DÉPART ». Les arrivées seront indiquées par des panneaux « ARRIVÉ ».

Le respect du code de la route est obligatoire sur les routes traversées afin d'éviter tout accident. Il est obligatoire de respecter les tracés et de suivre les chemins existants. Toutes les coupes, non-respect du parcours sont interdites. De nombreux signaleurs seront placés tout au long du parcours pour constater toutes infractions au règlement, le ou la pilote sera disqualifié si le parcours n'est pas respecté.

En cas d'accident, prévenir le poste de secours (le numéro de téléphone du PC sera indiqué dans le briefing de course, et à l'arrière de votre plaque).

En cas d'abandon d'un concurrent, ce dernier se doit de le signaler dans les meilleurs délais à l'équipe d'organisation.

L'épreuve est sous format rallye : les liaisons sont effectuées exclusivement en VTT, avec le strict respect du code de la route.

VI- Matériels et Obligations

L'organisation recommande l'utilisation d'un VTT tout-suspendu, plus adapté au format Enduro. Toutefois, les VTT semi-rigides et rigides sont autorisés. Le choix du matériel relève de la responsabilité du participant.

Le port du casque intégral homologué CE est obligatoire et constitue le seul type de casque autorisé pour le format chronométré. Exception pour le format R'Enduro non chronométré, le port du "petit casque" / "casque jet" est autorisé.

Le port des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE est obligatoire en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières. Les extrémités du cintre du VTT doivent être préalablement bouchées.

Lors des liaisons, le port du casque (CE) est obligatoire. Tout concurrent se présentant au départ sans équipement obligatoire se verra refuser le départ. Si un concurrent parcourt une spéciale ou

une liaison sans l'ensemble des équipements obligatoires, il sera exclu de la compétition, sans remboursement.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes du matériel qu'ils utilisent.

L'utilisation des caméras embarquées est autorisée, sous la seule responsabilité des coureurs. Les pilotes sont chargés d'assurer la bonne fixation des caméras sur les casques afin d'éviter tout danger. Les fixations en métal / permanentes pour attacher les caméras au casque sont interdites, ruban adhésif et velcro sont autorisés. Le port de la caméra sur le plastron est strictement interdit.

Les VAE / Ebike pourront courir seulement s'ils ne dépassent pas une puissance nominale de 250 W ou pouvant atteindre plus de 25 km/h. Des contrôles seront effectués, le pilote sera disqualifié si cette règle n'est pas respectée.

Restitution du transpondeur :

Chaque pilote devra restituer son transpondeur à l'issue des deux jours de compétition, avant la cérémonie des podiums.

En cas d'abandon, de blessure ou d'arrêt de la course pour toute autre raison, le transpondeur devra être remis immédiatement au directeur de course.

En cas de non-restitution, une **facture d'un montant de 80 €** sera adressée au pilote, à régler dans un délai de 5 jours suivant sa réception.

VII- Assurance

La compétition n'étant pas placée sous l'égide d'une fédération, la licence sert uniquement de justificatif médical et ne couvre pas les risques d'assurance.

L'organisation recommande vivement à chaque participant de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels pouvant survenir durant l'événement, ou de vérifier les garanties prévues par ses contrats d'assurance existants.

À titre informatif, une solution d'assurance est disponible sur le site : <https://assur-connect.com/>

VIII- Remboursement / Annulation / Transfert dossard

Tout engagement est ferme et définitif. **Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical.** La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur à l'adresse e-mail à endurodesmillevaches@gmail.com au minimum **10 jours avant le début de l'épreuve.**

En cas de **désistement, un remboursement à hauteur de 60 % des frais d'inscription** (hors frais de la plateforme d'inscription) pourra être accordé, **jusqu'à 8 jours avant le début de la compétition, uniquement si l'épreuve est complète et qu'une personne inscrite sur la liste d'attente reprend la place libérée.**

Le **transfert de dossard reste autorisé jusqu'à 30 jours avant le début de l'épreuve**, uniquement entre deux participants **inscrits sur un même format de course**. Toute demande de transfert doit être adressée par e-mail à endurodesmillevaches@gmail.com. **L'organisation ne gère pas les transactions financières liées au transfert** : il appartient au participant initial et à la personne reprenant le dossard de s'arranger directement entre eux.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devait être modifiée, écourtée ou annulée.

IX- Assistance

Seule l'entraide entre pilotes est autorisée sur le parcours, tant pour la main-d'œuvre que pour l'utilisation des outils. Toute aide mécanique extérieure (provenant d'une personne autre qu'un pilote engagé) est strictement limitée au paddock, situé dans le village. Tout pilote ne respectant pas ces dispositions pourra faire l'objet d'une pénalité, voire d'une mise hors course, selon la gravité du manquement.

Le passage au paddock est autorisé entre les spéciales.

Les pilotes doivent être entièrement autonomes (eau et nourriture) sur l'ensemble du parcours. Des ravitaillements seront mis à disposition sur le parcours.

X- Classement

Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les compétiteurs ayant accompli l'intégralité des spéciales en un minimum de temps. Le classement s'effectue en totalisant les temps de toutes les spéciales chronométrées effectuées sur les deux jours d'épreuve.

Un classement provisoire sera publié le samedi soir à l'issue de la première journée. Ce classement déterminera l'ordre de départ du dimanche, les pilotes partant dans l'ordre inverse du classement provisoire (le meilleur partant en dernier). Le classement définitif sera diffusé dès que possible après la fin de l'épreuve du dimanche.

XI- Réclamations

Réclamation concernant le déroulement de l'épreuve :

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course dans un délai de 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Réclamations concernant le classement :

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées auprès du directeur de course après l'affichage du classement. Il y aura un deuxième contrôle à la main pour vérifier chaque chrono.

XII- Trophée du terreau

1- Présentation

Le Trophée du Terreau est un championnat regroupant plusieurs compétitions d'Enduro VTT organisées dans le Massif Central. Chaque épreuve conserve son organisation propre ainsi que son règlement particulier.

Pour l'édition 2026, quatre manches sont au programme :

- **Enduro des Millevaches** : 28–29 mars
- **Enduro du Bois Vert** : 18–19 avril
- **Enduro des Buses** : 3–4 octobre
- **Enduro Cantalou (Finale)** : 17–18 octobre

Le Trophée du Terreau regroupe uniquement les catégories de participation et met en place un système de points commun permettant d'établir un classement général pour les pilotes souhaitant jouer le championnat. Ce championnat évolue hors fédération.

2- Catégories du trophée

Les catégories Femmes et Hommes retenues pour le championnat 2026 sont :

- U16 : 15–16 ans (nés en 2011–2010)
- U19 : 17–19 ans (nés en 2009–2007)
- Élite : 20–39 ans (nés en 2006–1987)
- Master : 40 ans et + (nés en 1986 et avant)
- VAE : 15 ans et + (nés en 2011 et avant)

3- Classement général

Le classement général du Trophée du Terreau sera établi selon les règles suivantes :

- Le résultat final est obtenu par l'addition des points des 4 courses.
- Seuls les pilotes classés dans le top 50 d'une manche marquent des points.
- En cas d'égalité au classement général, les pilotes seront départagés selon la meilleure place obtenue sur la dernière manche.

4 - Tableau des points

Ci-dessous le tableau des points obtenu par catégories (hommes / femmes et catégories d'âges) sur chaque course du trophée du terreau. La maximum de points étant de 1200 points.

RANG	PAR CATÉGORIE
1	300
2	290
3	280
4	270
5	260
6	250
7	240
8	230
9	220
10	210
11	205
12	200
13	195
14	190
15	185
16	180
17	175

18	170
19	165
20	160
21	155
22	150
23	145
24	140
25	135
26	130
27	125
28	120
29	118
30	116
31	114
32	112
33	110
34	108
35	106
36	104
37	102
38	100
39	98
40	96
41	94
42	92
43	90

44	88
45	86
46	84
47	82
48	80
49	78
50	76

Association Enduro des Millevaches.